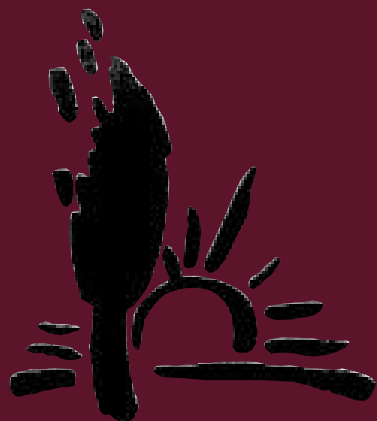




NUMERO SPECIAL PAC

"Il n'y a pas de plus
méchant diable qu'un paysan
qui devient seigneur"

Proverbe lituanien

N° 146 - Octobre 2013
- MENSUEL -

l'info paysanne

"L'autre journal agricole et rural"



scène 2 bis = scénario 2 version Hollande

Le colloque PAC en Aveyron

Pour « L'abolition des privilèges », il faudra encore attendre...

Avec la réforme de la PAC 2014-2020, nous espérons un vrai changement, en profondeur, des aides à l'agriculture.

Il était urgent, si l'on veut conserver demain une agriculture plurielle et de territoires, de revoir la répartition des aides PAC. **Revoir ce système qui fait que 20% des exploitants agricoles, perçoivent 80% des aides.**

Après la déception des négociations européennes, la France disposait d'une marge de manœuvre, pouvant mener à plus d'équité. Nos dirigeants n'ont pas eu le courage politique de résister aux pressions de la FNSEA et de l'agro industrie. Les mesures annoncées sont des demi-mesures qui ne remettent pas en cause l'agriculture industrielle.

La convergence des aides (même DPU/ ha pour tous), ne sera pas totale (70% en 2019), avec filet de sécurité pour ne pas trop perdre, **quand on touche beaucoup.**

La majoration des 52 premiers ha, mesure gagnée par LE FOLL à Bruxelles, verra sa part de budget passer de 30 à 20%, histoire **de ménager les gros exploitants.**

L'ICHN revalorisée risque de ne pas l'être beaucoup pour les petites et moyennes fermes. Le plafond reste à 50ha mais l'ICHN fusionne avec une nouvelle aide remplaçant la PHAE qui sera elle plafonnée à 75 ha.

Le paiement du « verdissement », peu contraignant sera basé sur les références historiques, pour **favoriser les gros bénéficiaires.**

Un milliard par an annoncé par Francois Hollande, devrait être réorienté vers l'élevage, aux travers du cadre de répartition national de cette PAC. Effet d'annonce !!! Il faudra vérifier la réalité de cette annonce, dans nos zones d'élevage. Les élevages de « 1000 vaches » vont-ils profiter d'une partie de ce milliard ?

Cette réforme aurait pu être celle de la simplification de la PAC, avec des paiements simples, plafonnés équitablement par travailleur. Au contraire, elle rajoute toujours plus de complexité, pour la rendre incompréhensible à beaucoup d'entre nous.

Vous l'aurez compris, les privilèges ont du mal à être abolis, dans l'agriculture aussi. Les intérêts des plus puissants, passent avant les promesses des politiques...

Vous avez entre vos mains, le mensuel aveyronnais de la Confédération Paysanne envoyé à tous les paysans. Vous y découvrirez l'actualité agricole, un dossier sur la PAC et le programme du colloque européen sur le deuxième pilier de la PAC. Faites en une bonne lecture.

Francis Enjalbert
Porte-parole de la Confédération paysanne Aveyron



Sommaire

Edito	p2
Actualité syndicale:	p3-4
- Foncier	
- Roquefort: négociations	
DOSSIER:	p5 à 12
Le colloque PAC en Aveyron	
- Hollande annonce, la France renonce!	
- historique	
- éclairage sur les annonces: 1er pilier	
2ème pilier	
- le colloque: programme bulletin d'inscription	
- PAC Fiction	
Droit de savoir:	p13
Parution des terres	
Formations ADDEAR	p14
Billets d'humeur	p15
Rejoignez-nous	
Fête de la Conf' Aveyron	p16

Toujours plus gros, toujours plus grand, STOP : La terre pour tous !

Foncier

L'agriculture paysanne que nous défendons s'applique à valoriser les ressources locales pour une production agricole riche de diversité, respectueuse de l'environnement et présente sur l'ensemble des territoires. Son économie ainsi localisée génère de nombreux emplois paysans. C'est la complémentarité plutôt que la compétitivité.

Bien évidemment le point de départ de cette organisation est l'accès à la terre pour tous.

Le problème de la répartition foncière ne cesse de se dégrader. L'agrandissement sans fin, encouragé et accompagné par la PAC, est un tremplin pour l'industrialisation de l'agriculture, la destruction de l'emploi paysan, de l'environnement et des savoir-faire. Le contrôle des structures, censé distribuer équitablement les autorisations d'exploiter, n'est pas efficace.

La future Loi d'avenir (début 2014) doit être pour ce gouvernement, se présentant comme une alternative au libéralisme, l'occasion de soumettre au Parlement de nouvelles règles renforçant les droits d'usages.

Deux points apparaissent fondamentaux :

- 1> Tous les mouvements de foncier doivent être soumis au régime du contrôle des structures, y compris les transferts de parts sociales, les changements d'associés, les montages sociétaires.
- 2> Le prix du foncier constitue une barrière à la répartition juste des terres. Dans notre département, le prix moyen s'élève à 7000€/Ha égal à la région Champagne ou à la plaine de la Limagne ! Alors que Franche Comté négocie ses terres à 2500€/Ha et que la moyenne nationale est de 5000€/Ha.

La priorité à la plus petite ferme du schéma des structures, est une priorité réduite, souvent impossible à concrétiser car elle ne suffit pas pour empêcher l'accaparement des terres par le prix, pour les plus pourvus.

Considérant que la dynamique d'un territoire et son économie, se mesurent aussi par le nombre de paysans, il faut que nos élus intègrent dans le nouveau contrôle des structures un volet de préservation de l'intérêt général, s'appuyant sur l'aménagement du territoire en terme d'actifs paysans par surface exploitée.

Les Unités de Référence (UR) existantes dans chaque région agricole, pourraient servir de base pour l'élaboration d'un cahier de ressources territoriales définissant le nombre d'actifs minimum par surface. (Le ratio UR/actif reste à définir).

Alors Messieurs les élus, l'heure est venue de ne pas craindre l'éventuelle « boîte à gifles » mais de faire honneur à la République !

Francis Sabrié



Crédit Agricole, acteur de la réussite de votre exploitation

- Un conseil personnalisé
- Des conditions financières privilégiées
- Une assurance caution CAMCA JA
- Le Chéquier Installation
- Le Livret Jeune Mozaïc Installation

CAP INSTALLATION
2013-2014, année de la terre et du territoire

CA
FIDUCIARY
MIDI-PYRÉNÉES
BANQUE ET ASSURANCES

Lait de brebis Roquefort

Premier bilan de campagne

Avec 162 millions de litres produits cette année, le rayon marque un net recul en terme de production (-9 millions de litres). La MSU (Matière Sèche Utile) progresse encore et nous avons dépassé les 130g au litre (130.49g/l).

L'étalement, malgré le regret des industriels de manquer de lait en janvier, a fonctionné. La meilleure preuve en est la bonne valorisation des excédents. Leur prix moyen passe de 576,96 à 613,12€/1000L. Mais l'étalement n'est pas seul responsable. Si on peut louer l'effort de certains fabricants pour faire de nouvelles diversifications, notamment de la tome, au bénéfice de la valorisation du lait, la baisse de la production a également soulagé les marchés à très faible valorisation, comme le lait vrac vers la Grèce ou la Bulgarie, en tenant des prix plus élevés sur des volumes inférieurs.



Après une âpre discussion entre industriels et producteurs, dans un contexte de crise (encore -1,8% de ventes en Roquefort) et de déstockage massif (-4% de transformation en Roquefort et -10% en Frobass), le prix de ces produits comme celui de la diversification industrielle rayon (péril...), dont le volume augmente de 10%, sont maintenus hors effet MSU. L'effort pour passer la crise est donc manifeste des deux côtés.

D'une part, nous producteurs, subissons la baisse de stocks des industriels. Pour leur part, eux assument leurs difficultés sur les marchés en acceptant chacun de maintenir le prix du lait, et en continuant leurs efforts de diversification. Beaucoup de producteurs, comme certains transformateurs, assument également une baisse de chiffre d'affaire lié à la baisse de

Dernière négociation avant réforme?

production, ce fait augmentant le coût de production par litre de lait.

Concrètement, il manquera 3,6% de classe 1 pour honorer les VIR (Volume Individuel de Référence), avec un prix maintenu hors MSU. Encore 800 mille litres de lait détruits à assumer collectivement. La classe II devrait légèrement augmenter, comme la classe II bis, et la classe III diminuer en volume. Au final, le prix moyen devrait augmenter de 0,73% hors MSU, 1,83% avec.

La leçon à tirer est une fois de plus un problème de répartition entre nous, certains s'en sortant mieux que d'autres en prix moyen, pour une même logique de production. Par ailleurs l'autonomie et la gestion des charges de structure sont le meilleur moyen pour nous de traverser la crise. Enfin, tant que seul le péril constitue une valorisation correcte, pour 6 millions de litres seulement, entre le Roquefort et le reste des transformations, nous ne devons pas attendre de miracle, dans un contexte de crise sur le Roquefort.

Reste à discuter d'avenir!

Nous étions tous d'accord pour demander une hausse conséquente sur le Frobass (ex-feta). Nous ne l'avons pas obtenu, mais l'ensemble du collège producteur considère que les laits pour Frobass, lait vrac France et nouveaux produits, doivent arriver à court terme à un prix minimum de 800€ les mille. C'est notre combat pour l'avenir. C'est un prix dans le marché pour des produits industriels. C'est un dû pour les producteurs. C'est un moyen pour redessiner la répartition de la richesse entre nous.

La Confédération consacrera les mois à venir à redéfinir ses missions et son organisation, jusqu'au partage de la richesse, avec l'aide d'un cabinet extérieur.

Anecdote: en 2011, nous avons déjà manqué de transformations pour honorer la classe 1. Le SPLB avait alors demandé que ce manque soit payé en classe II. La FRSEB avait choisi classe III pour que tout le monde paye... injustice pour ceux qui ont toujours choisi de maîtriser leurs volumes. Rendue à la raison, cette année, la FRSEB a accepté, par un vote à bulletin secret, que ce lait soit payé en classe II bis.

Laurent Reversat

DOSSIER

Le colloque PAC
en Aveyron

Hollande annonce, la France renonce!

De nombreux paysans attendaient le grand soir, Beulin était en colère, le gouvernement se disait courageux, et puis... le 2 octobre 2013 à Cournon, la montagne a accouché d'une souris, une application française de la réforme de la PAC à minima. Dans les tableaux pages 6 et 7, on peut voir ce qui aurait pu être fait, ce que le Président a imposé, et ce qui reste à discuter. Rien ne justifie, sinon garantir une rente de situation même amoindrie à quelques agrimanagers, de limiter la convergence des aides à 70%, de limiter la surprime des premiers hectares à 20% du budget et de limiter les pertes à 30%.

Remettre les compteurs à égalité sur la prime à tous les hectares et garder le budget maximum pour orienter la politique agricole vers plus d'installation, moins d'agrandissement, un soutien aux productions en difficulté, voilà ce qui aurait fait preuve de courage. Le cadre européen le permettait!

Certes la redistribution est importante et notable pour les petites structures peu primées, mais non seulement c'est insuffisant, mais la fin de la discussion sera déterminante, sur les aides recouplées et le deuxième pilier (ICHN, MAE, installation, cadre des GIEE...) autant que sur l'ensemble des modalités d'application. Ainsi, par exemple le fait d'annoncer une réforme progressive sur 5 ans repousse à 2016 ses premiers effets, pour un aboutissement en 2019. Le milliard d'euros annoncé sera-t-il bien là pour l'élevage?

Laurent Reversat

Historique PAC

1962 : traité de Rome ; la Politique Agricole Commune (PAC) est mise en œuvre.

Ce traité avait cinq objectifs:

- accroître la productivité,
- permettre à la population agricole d'acquérir un niveau de vie équitable et similaire au niveau de vie moyen du reste de la société,
- stabiliser les marchés,
- assurer la sécurité des approvisionnements
- et assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

Ses principes:

- un marché agricole unique,
- préférence communautaire,
- solidarité financière.

Ses mécanismes:

- prix minimums garantis pour les producteurs,
- outils d'intervention sur le marché.

Dans les années 70: l'offre est supérieure à la demande, l'UE a recours aux exportations qu'elle subventionne. Elle met en place des outils de maîtrise de la production (1984: lait avec les quotas, céréales).

La réforme de 1992 verra une diminution des prix garantis et des aides directes liées à la production (gel obligatoire).

La réforme de 1999 mettra en place le second pilier de la PAC.

En 2003, la nouvelle réforme va découpler les aides directes de la production (droit à paiement unique - DPU).

Celle de 2014 verra-t-elle la fin des références historiques? Une dégressivité ou une majoration?

Eclairage sur les annonces et ce qui reste à mettre en place

Premier pilier

La convergence à 70% , la surprime à 20% du premier pilier et filet de sécurité pour limiter les pertes à 30% de la nouvelle référence DPB.

Calcul:

- un paysan dispose d'un DPU moyen actuel de x €, son droit à paiement demain sera appelé **DP**
- le DPU moyen français est de 268€
- Le DPB (droit à paiement de base) moyen demain sera de 86€
- le paiement vert moyen sera de 86€
- la surprime aux 52 premiers hectares sera de 100€ environ (forfait)

$DP = \{(x/268) \times 86 - [(x/268) \times 86 - 86] \times 0.7\} \times 2 + 100$ (pour les 52 premiers ha)

Ainsi, si mon DPU actuel est de **100€**, mon droit à paie-

ment, en 2019, sur 52 ha par actif sera:

$$DP = \{(100/268) \times 86 - [(100/268) \times 86 - 86] \times 0.7\} \times 2 + 100 = 239,65€$$

Si mon DPU actuel est de 150€, DP sera de 249,28 € sur les 52 premiers ha

Si mon DPU actuel est de 200€, DP sera de 258,90 € sur les 52 premiers ha

Si mon DPU actuel est de 250€, DP sera de 268,53 € sur les 52 premiers ha

Si mon DPU actuel est de 300€, DP sera de 278,16 € sur les 52 premiers ha

Si mon DPU actuel est de 400€, DP sera de 297,41 € sur les 52 premiers ha

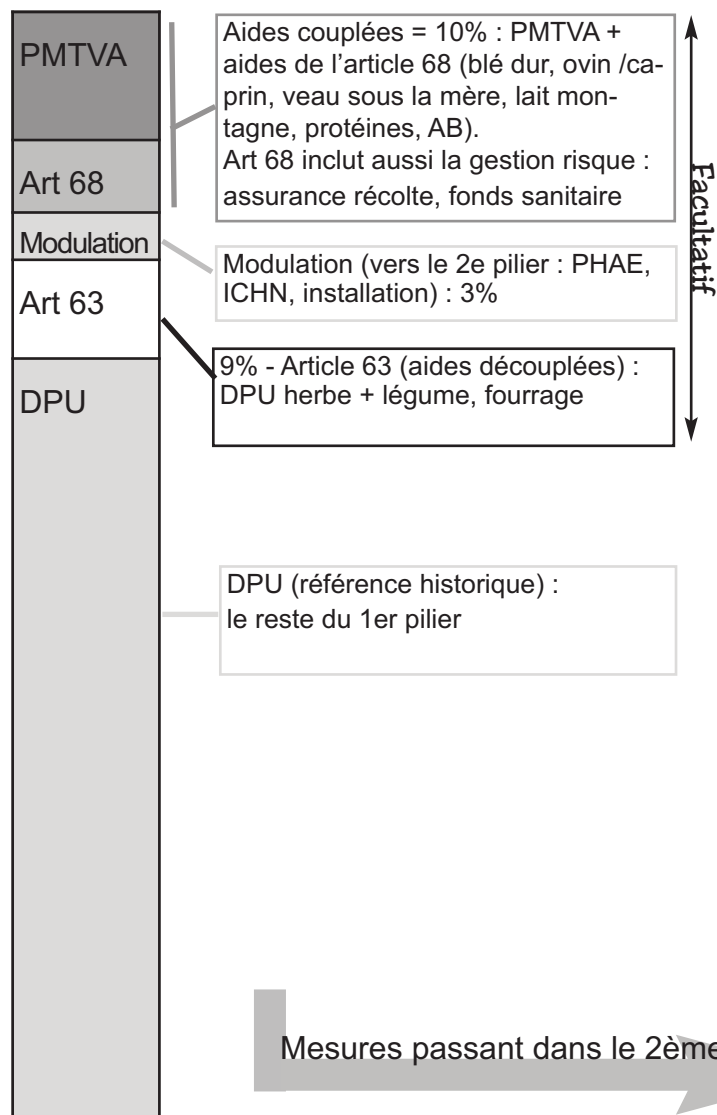
A partir de 470€ environ, la limitation des pertes à 30% de la nouvelle référence donne un calcul plus simple:

$$DP = [(x/268) \times 86 \times 0.7 \times 2] + 100$$

1er pilier de la PAC

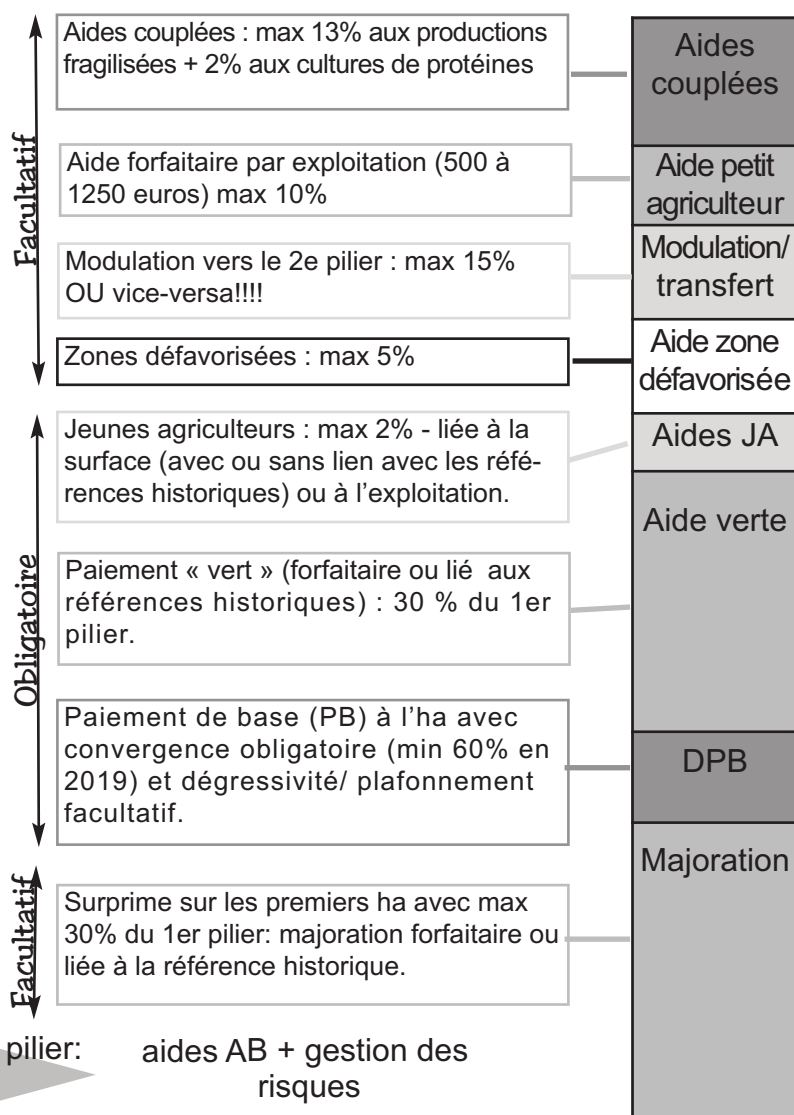
PAC actuelle

Budget 2007-2013 : 8 milliards € (en 2010)



Future PAC: cadre européen

Budget 2014-2020 : 7.5 milliards €/an



Mesures passant dans le 2ème pilier:

aides AB + gestion des risques

L'administration calculera tout ça très bien! Il faut retenir que ces chiffres sont pour 2019, la convergence se faisant en 5 pas de temps égaux. Les DPU actuels proches de la moyenne (268€) risquent même de voir leurs aides légèrement baisser avant de remonter sur la fin de la période. Les choix de calculs en sont responsables. Combien de paysans auront disparu d'ici à 2019?

Clairement, pour être bénéficiaire dans cette réforme, une ferme doit avoir aujourd'hui un DPU moyen inférieur à 250 € et une surface par actif proche des 52 ha. Plus le DPU est petit et plus le progrès sera important. Mais que les titulaires de petits DPU sur parcours n'imaginent pas faire fortune avec des grandes surfaces, car on parle d'un coefficient de pondération, non défini à ce jour.

Ces mesures vont dans le bon sens. Les gagnants sont les systèmes peu intensifs, de taille petite à moyenne, qui ont toujours perçu moins que les autres. La déception vient du fait que c'est le cadre européen qui a permis cette évolution, que la France a porté à minima. Pourquoi au nom de l'histoire, un agriculteur toucherait sans condition plus d'argent public qu'un autre? C'est injuste et injustifiable aux yeux du contribuable européen. Une convergence à 100% avec surprime de 30% aurait conduit à une aide de 350€ environ pour les 52 premiers ha pour tous les paysans.

Mais n'en parlons plus...

Laurent Reversat

1er pilier de la PAC

Scénario le plus favorable

Budget 2014-2020 : 7.5 milliards €/an

Aides couplées	Aides couplées : max 13% aux productions fragilisées + 2% aux cultures de protéines
Aide petit agriculteur	Aide forfaitaire = 1250 €/ par exploitation
Modulation/transfert	Transfert vers le 2e pilier : 15% pour MAE, ICHN, petites fermes
Aide zone défavorisée	Zones défavorisées : 5%
Aides JA	Jeunes agriculteurs : 2% - aide forfaitaire à l'exploitation (ex: 3000 euros si 10 000 installations par an)
Aide verte	Paiement « vert » FORFAITAIRE avec 30 % du 1er pilier : environ 86 €/ha.
DPB	Paiement de base (PB) à l'ha avec convergence Totale (100%) en 2019: montant unique pour tous les ha en 2019!
Majoration	Surprime FORFAITAIRE sur les 52 premiers ha avec 30% du 1er pilier: environ 155€/ha

Scénario Président Hollande

Budget 2014-2020 : 7.5 milliards €/an

Aides couplées	Aides couplées : max 13% aux productions fragilisées + 2% aux cultures de protéines
Modulation/transfert	Modulation vers le 2e pilier : ???? – 4 % selon certaines sources
Aide zone défavorisée	Zones défavorisées : ????? – pour financer ICHN ???
Aides JA	Jeunes agriculteurs : 1 % - liée à la surface et à la référence historique ou liée à l'exploitation???
Aide verte	Paiement « vert » ,avec 30 % du 1er pilier, lié aux REFERENCES HISTORIQUES!
DPB	Paiement de base (PB) à l'ha avec convergence à 70% en 2019 et LIMITATION DES PERTES à 30%!
Majoration	Surprime sur les premiers avec 20% du 1er pilier (env 100 €/ha) et mise en œuvre progressive sur 4 ans.

Les aides recouplées

Pire, l'enveloppe des aides couplées pour les petits ruminants et vaches allaitantes n'est pas revalorisée. Pour la vache allaitante, fin des références historiques, très bien. Mais avec une enveloppe constante, comment maintenir le montant de la prime si le nombre augmente. Comment augmenter le soutien aux chèvres? Comment éviter que la production d'ovins viande ne se conjugue au passé? A ce jour, le gouvernement n'a pas fait de cette PAC un outil sûr d'orientation de politique agricole.

Dans les semaines qui viennent, la Conf', comme elle a œuvré à la convergence et à la surprime des premiers hectares, se battra pour que leurs modestes effets ne soient pas anéantis par des pertes sur les aides recouplées. Nous demandons une majoration des premières UGB sur toutes les aides recouplées dans les troupeaux de ruminants. Que soient pris en compte les plus petits éleveurs. Que sur les surfaces peu productives, les parcours, les 52 premiers hectares soient pris à taux plein, le coefficient de pondération ne s'appliquant qu'au-delà. Que la conditionnalité soit sociale et écologique, pas administrative et excluante.

Une bonne nouvelle cependant, une prime à la vache laitière et une prime engraissement sont créées, pour

100 millions d'euros. Les détails n'en sont pas connus mais là encore, nous nous attacherons à ce qu'elles soient conséquentes et plafonnées à l'actif. Que nous puissions conserver un élevage laitier à taille humaine et que nos broutards ne finissent pas tous en Italie. Un budget est également prévu pour aider la culture de protéagineux, à destination de l'élevage, mais pas pour les éleveurs spécifiquement.

Rien, enfin, n'est prévu pour aider les productions maraîchères. Pourtant, quand on parle de souveraineté alimentaire, d'agroécologie, d'aménagement du territoire, d'installation agricole, de projet de société, on y pense évidemment. Nous continuerons à porter cette revendication sur le premier comme sur le deuxième pilier.

L'installation

La France aurait pu consacrer 2% du premier pilier aux aides spécifiques pour les jeunes, elle n'en consacre qu'un selon des règles non encore établies.

Modernisation

A priori, un doublement du budget alloué aux investissements (200 millions d'€), type PMBE (plan de modernisation des bâtiments d'élevage). Les modalités sont encore à écrire.

Deuxième pilier

L'ICHN

Avec une augmentation prévue de l'ICHN de 15% dès 2014, toujours plafonnée à 50ha, et avec l'intégration de l'ex PHAE à hauteur de 70€/ha sur 75 ha (en 2015), le département de l'Aveyron peut se réjouir sur ce point.

Reste à écrire les modalités du deuxième pilier, pour que la politique de développement rural ne se limite pas à la simple ICHN. Pour cela, nous avons besoin d'une lisibilité sur le budget alloué à l'installation, à l'initiative collective (GIEE: groupements d'intérêt économique et environnemental), à la bio, aux MAE (mesures agroenvironnementales), à la relocalisation des productions, au soutien territorial aux petites fermes.

Concernant ces enjeux, la Conf nationale organise en Aveyron les 12 et 13 novembre prochains, un colloque sur le développement rural, soit le deuxième pilier de la PAC et la politique régionale. Il s'agit de construire ensemble nos besoins pour une politique cohérente.

Le travail n'est pas terminé et la loi d'avenir de l'agriculture en France en sera le dernier volet en 2014, où des enjeux comme l'accès au foncier ou les règles fiscales et sociales sont à ce jour trop peu abordés.

L'agriculture est un tout, au service de notre société. De nouvelles bases, sans ambition, ont été posées. Ensemble, infléchissons ce gouvernement frileux pour rester nombreux, productifs, et fiers de notre métier!

Laurent Reversat

Pour la défense des paysans et de ses travailleurs



COLLOQUE EUROPÉEN SUR LA PROGRAMMATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL 2014-2020

RÉFORME DE LA PAC : QUEL IMPACT DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL SUR LA VIE DES PAYSANS ?

12 ET 13 NOVEMBRE 2013

DOMAINE DE GAILLAC, SAUCLIERES (AVEYRON)



Confédération
Paysanne



FADEAR
RESEAU DE
L'AGRICULTURE
PAYSANNE

www.confederationpaysanne.org
www.agriculturepaysanne.org

Programme

Mardi 12 novembre

- 13h00 : Accueil du public, café d'ouverture
- 13h30 : Introduction de David Huez, porte-parole de la Confédération Paysanne Midi-Pyrénées
- 13h45 : **Table ronde** Quelle politique de développement rural en 2015 ?

Avec Cécile Duflot (Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement), Laurent Pinatel (Porte-parole de la Confédération Paysanne), José Bové (Vice-président de la Commission agricole du Parlement européen), Luc Maurer (Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt), Vincent Labarthe (Vice-président du Conseil Régional Midi-Pyrénées)

- 15h45 : Présentation de l'agriculture paysanne et des ateliers thématiques

- 16h15 : **Ateliers thématiques**

1) Quelle politique pour l'évolution des pratiques agricoles ? Le cas des MAE - L'importance des MAE pour les paysans

- Les MAE sont-elles un outil de développement agricole ? – Sophie Thoyer (INRA)
 - Présentation des futures MAE – Jean-Baptiste Faure (DGPAAT)
 - Analyse des nouvelles MAE systèmes par les paysans
- Quelles propositions pour des MAE en faveur de l'agriculture paysanne ?

2) Quelle place des produits fermiers et des circuits courts dans la politique de développement rural ?

- Enjeux des produits fermiers et des circuits courts par la Confédération paysanne
 - État des lieux des mesures en faveur des produits fermiers et des circuits courts financées par le Feader
 - Cas concrets de produits fermiers en circuits courts en France et en Europe
 - Soutien des régions aux produits fermiers et aux circuits courts – François Laurens (Conseil Régional Midi-Pyrénées) et Olivier Keller (Conseil Régional Rhône Alpes)
- Recommandations pour une meilleure utilisation des fonds européens en faveur des produits fermiers et des circuits courts

3) Quel soutien de la dynamique collective pour le développement agricole et rural ?

- Vision de la Confédération paysanne sur le Partenariat européen d'innovation (PEI) et les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
 - Exemple de dynamiques collectives : Laurent Hazard (INRA)
 - Quel apport du PEI et du GIEE à la dynamique collective ?
 - Une approche européenne avec Andoni Garcia (COAG)
- Comment ces deux dispositifs peuvent-ils œuvrer au développement de l'agriculture paysanne ?

- 18h30 : Conclusion de la Confédération Paysanne Aveyron

Mercredi 13 novembre

- 8h00 : Accueil
- 8h30 : **Ateliers thématiques**

1) Quel rôle des petites fermes dans la future politique de développement rural ?

- Petites fermes : quelle réalité sociale, environnementale, économique ? – Jean-François Le Clanche (Agrocampus Ouest)
 - Quel soutien public au développement des petites fermes ?
 - Prise en compte des petites fermes dans la politique de développement rural
 - Vision des paysans sur cette politique et son impact en France et en Europe
- Quelles mesures du second pilier mobiliser en France en faveur des petites fermes ?

2) Quelle politique de développement rural dans les zones à contraintes naturelles ?

- Les dispositifs de soutien aux zones à contraintes naturelles vues par les paysans
 - Analyse de ces soutiens – Marc Dimanche (CERPAM)
 - Évolution des soutiens dans la nouvelle politique de développement rural – Jean-Baptiste Faure (DGPAAT)
 - Le soutien aux zones défavorisées en Écosse – Norman Leask (Crofters)
- La politique de développement rural répond-elle aux difficultés des paysans en zone à contraintes naturelles ?
- Comment l'améliorer ?

3) Quelle politique d'installation pour assurer un développement rural harmonieux ?

- Enjeux de l'évolution de la politique d'installation : regard d'un nouveau paysan
 - Articulation entre la politique d'installation et la nouvelle politique de développement rural
 - Impact de la régionalisation sur la politique d'installation – Emmanuelle Laganier Jarne (Conseil Régional Languedoc-Roussillon / ARF)
 - Effet de la politique d'installation française sur la vitalité du territoire ? – Bernard Mondy (ENFA Toulouse)
 - Installation des jeunes dans la crise globale européenne – Javier Sanchez (COAG)
- Comment améliorer la politique d'installation dans le second pilier ?

- 11h : Bilan des ateliers thématiques et débat avec la salle

- 13h30 : **Table ronde** Quel impact de la régionalisation sur la politique de développement rural selon les réalités locales ?

Avec Andrea Ferrante (Coordination Européenne Via Campesina), David Huez (Confédération Paysanne Midi-Pyrénées), un(e) représentant(e) du Ministère de l'agriculture, Denis Lepicier (AgroSup Dijon / CE SAER), Emmanuelle Laganier Jarne (Conseil Régional Languedoc-Roussillon / ARF), François Laurens (Conseil Régional Midi-Pyrénées), Olivier Keller (Conseil Régional Rhône-Alpes), Samuel Féret (groupe PAC 2013 / ARC 2020).

- 16h : Conclusion de la Confédération paysanne



Colloque « Réforme de la PAC : quel impact de la politique de développement rural sur la vie des paysans »

Inscription

Date limite : **8 novembre 2013**. Le nombre de places est limité ! Inscrivez-vous dès que possible !

Frais de participation :

	Adhérents Confédération paysanne (CP)	Extérieurs
Colloque	5 euros	5 euros
Repas	10 euros / repas	15 euros / repas
Nuitée	Pris en charge par la Confédération paysanne	A charge du participant
Transport		

Le règlement des frais de participation doit être effectué par chèque à l'ordre de la Confédération paysanne à envoyer à Brigitte Jean au 104 rue Robespierre - 93170 Bagnoleet.

Comment s'inscrire :

Les personnes souhaitant participer au colloque doivent compléter le coupon d'inscription ci-dessous. Chaque participant doit CLAIEMENT indiquer le nombre de jours auxquels il souhaite participer, les repas qu'il souhaite prendre et, pour les adhérents CP, le nombre de nuits.

Coupon d'inscription

Participation à la journée du :

Mardi 12 novembre Oui ☐

Non ☐

Mercredi 13 novembre : Oui ☐

Non ☐

Nom :

Prénom :

Adhérent à la Confédération paysanne (CP) : Oui ☐

Non ☐

Fonction :

Organisation.....

Adresse postale :

Adresse mail : Téléphone :

Frais de participation au colloque :

		oui	non	couts
Repas	Déjeuner 12/11			
	Diner 12/11			
	Déjeuner 13/11			
Nuitée (pour les adhérents CP)	Nuit du 11 au 12/11			Pris en charge par CP
	Nuit du 12 au 13/11			
Total				

L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement.

A renvoyer par courrier (Brigitte Jean - 104 rue Robespierre - 93170 Bagnoleet), par fax au 01 43 62 80 03 ou par mail à ccol-lin@confederationpaysanne.fr

PAC - Fiction

La PAC a toujours été la traduction, dans l'espace européen, des règles édictées par l'OMC. Pour concilier ces règles du libre échangeisme avec la volonté de conserver la domination des firmes continentales sur les pays du sud, les fonctionnaires de Bruxelles ont du faire de grands efforts d'imagination. Ainsi ont été imaginés les DPU, ce summum d'ineptie, de complications, d'inefficacité... qu'on appellerait idiotie si ... Aujourd'hui l'OMC est moribonde, on peut estimer que plus aucun accord ne sortira de cette institution. Pourtant le libre échangeisme continue son travail de sape contre les travailleurs, les consommateurs et les paysans, cette fois dans le cadre d'accords bilatéraux entre deux pays. Déjà des accords ont été signés entre l'UE et le Maroc, entre l'UE et certains pays sud américains ou asiatiques...

Des pourparlers ont débuté depuis le 8 juillet, entre les USA et l'UE pour favoriser le commerce entre ces deux continents et signer un « partenariat transatlantique de commerce et d'investissement » (PTCI). Alors on peut se poser la question : **que sera la prochaine PAC de 2019 si ces accords se concrétisent ?**

Les droits de douane entre les deux pays étant déjà très faibles, l'objectif de cet accord, en matière agricole est surtout de rapprocher les normes des deux pays ; ces normes étant considérées par les libéraux comme des barrières aux échanges.

Par exemple, empêcher l'entrée de viande aux hormones de croissance est un obstacle au libre commerce. Les firmes européennes qui sont autour de la table des négociations ont-elles la volonté de s'opposer aux américains sur ce sujet ? De même aux Etats-Unis les indications géographiques protégées (IGP) n'existent pas: la référence à une région ou à une méthode d'élaboration peut être considérée comme une entrave au commerce. Dans ces conditions, qu'en sera-t-il des mesures d'aide à la promotion des produits de terroir ou de qualité ?

Pareillement les USA autorisent l'utilisation de produits chlorés pour éliminer certaines bactéries et on voit que l'UE a permis d'utiliser l'acide lactique pour le même usage depuis février 2013 (une façon d'orienter les négociations?). On comprend que ces traitements sont fortement souhaités par la grande distribution dont la gestion des stocks de viande est ainsi facilitée. **Verra-t-on la prochaine PAC imposer ces traitements, dans le cadre de l'éco-conditionnalité, au nom de la protection du consommateur ?**

On a bien noté l'effort que fait l'Europe depuis de nombreuses années, pour lier l'octroi des aides à l'utilisation de semences certifiées, au nom de l'aide à la recherche agricole. Avec les Etats-Unis qui sont les plus importants propriétaires de brevets au monde, on peut craindre une offensive encore plus forte pour nous obliger à utiliser semences certifiées ou transgéniques, semences animales certifiées ou clonées, molécules chimiques de santé animales ou végétales couvertes par un droit de propriété intellectuelle : « Vous aurez vos aides à la condition de... »

Les Etats-Unis aident leurs agriculteurs dans le cadre du Farm Bill. Le prochain Farm Bill va mettre fin aux aides directes. L'état va subventionner les firmes d'assurance privées qui ainsi pourront venir en aide aux agriculteurs cotisants en cas d'aléas climatiques ou ... boursiers. L'Europe dans la nouvelle PAC a déjà mis quelque financement au bénéfice des assurances ... craignons que ce ne soit qu'un début.

Avec ces quelques exemples, nous comprenons que si la nouvelle PAC ne nous satisfait pas, la prochaine sera encore plus défavorable aux petits paysans et aux consommateurs si nous nous désintéressons des négociations internationales, peu transparentes et peu médiatisées qui sont en cours actuellement.



Jacques Debarros

Parution des terres

Octobre 2013

Dans un souci de transparence, La Confédération Paysanne de l'Aveyron fait le choix de publier tous les mois dans son journal, les terres qui se libèrent et qui font l'objet d'une demande d'autorisation préalable d'exploiter.

Les demandes d'autorisation d'exploiter concurrentes doivent être déposées auprès de la DDAF dans un délai de 3 mois à compter de la date d'enregistrement de la demande initiale. Les références de la publicité ou du dossier initial doivent être impérativement signalées dans le dossier concurrent.

Si vous désirez avoir des renseignements sur un des dossiers présentés, n'hésitez pas à appeler :

François Tison, Golinac : 05.65.48.61.62

Patrick Goujon, l'Hospitalet du Larzac : 05.65.62.75.26

Bureau CP12, Rodez : 05.65.67.44.98

Demandes d'autorisation d'exploiter enregistrées courant Août 2013 et présentées à la CDOA de Décembre 2013.



Installations

Communes	N° dossier	SAU demandée	Exploitant antérieur
SENERGUES	C1309872	31.65	EARL CANTALOUBE
VAILHOURLES	C1309852	94.18	CAVALIE Y
VILLEFRANCHE DE RGUE	C1309914	0.92	
VILLEFRANCHE DE RGUE	C1309890	1.67	
VILLEFRANCHE DE RGUE	C1309889	0.93	
VILLEFRANCHE DE RGUE	C1309888	6.42	FOISSAC A
VILLEFRANCHE DE RGUE	C1309887	8.99	FOISSAC S
TAUSSAC	C1309902	24.03	BLANC R
CALMONT STE JULIETTE/VIAUR LA SELVE	C1309857	56.67	GAYRARD JC
LE CAYROL ESPALION MONTPEYROUX ST CHELY	C1309855	74.69	MAGNE P
TOULONJAC VAILHOURLES VILLEFRANCHE DE RGUE	C1309892	59.90	DAVY E
MARTIEL LA ROUQUETTE SAVIGNAC VAILHOURLES	C1309891	188.32	DAVY B
NOAILHAC	C1309871	3.47	BONY MC
ST IGEST SALLES COURB	C1309878	48.42	SARRET C
REQUISTA	C1309851	52.88	VIEU M

Agrandissements par location

Communes	N° dossier	SAU exploitée	SAU demandée	Exploitant antérieur
PRADES D'AUBRAC	C1309904	110.19	5.69	BOULET R
COLOMBIES	C1309865	41.94	7.59	EARL MAUREL FORESTIER
ST HIPPOLYTE	C1309848	61.38	3.39	VAYSSIER M
MONTPEYROUX	C1309859	73.33	22.68	LAPARRA A
ST CHELY D'AUBRAC	C1309901	108.33	22.49	
LES COSTES GOZON ST AFFRIQUE	C1309899	124.40	125.76	CLUZEL JF
CABANES	C1309881	114.48	2.70	ROBERT JM
CABANES NAUCELLE	C1309880	114.48	6.37	ROBERT JM
MONTPEYROUX	C1309894	57.33	1.50	BIENS DE SECTION
ANGLARS ST FELIX	C1309870	65.57	11.83	GAEC DE LARIE
LA BASTIDE L'EVEQUE	C1309860	115.09	15.39	
ST SYMPHORIEN DE TH	C1309862	65.99	11.43	GAEC DE HAUTES TERRES
ARVIEU	C1309886	52.96	33.74	PACHINS JP
ST CHELY D'AUBRAC	C1309905	91.87	11.87	BOULET R
LA BASTIDE SOLAGES	C1309898	149.33	9.07	ASTOUL JP
CRESPIN	C1309858	70.65	7.83	BAUGUIL RM
COLOMBIES RIGNAC	C1309873	23.73	34.56	GRES H
LASSOUTS	C1309844	1.05	0.50	GAEC E C GARDES
ST AMANS DES COTS	C1309846	87.18	2.77	
VILLENEUVE	C1309861	104.97	3.12	SAFALT
LA SELVE	C1309849	40.50	1.50	JALBERT C

Agrandissements par achat

Communes	N° dossier	SAU exploitée	SAU demandée	Exploitant antérieur
FLAVIN	C1309843	58.56	2.66	
BARAQUEVILLE	C1309879	33.38	3.44	
RIGNAC	C1309863	70.35	0.95	EARL DESLANDES DE RAYNALS
CAMJAC	C1309893	38.43	0.74	LACOMBE M
NAUCELLE	C1309882	114.48	0.40	
PRADES DE SALARS	C1309874	208.99	2.04	GAEC DU GUA
LA SALVETAT PEYRALES	C1309883	51.77	1.00	PARPAIX F
PRIVEZAC	C1309875	39.18	3.83	TABOURNEL P
RULLAC ST CIRQ	C1309850	39.43	0.84	EARL DE PAULHE
REQUISTA	C1309900	19.10	6.42	EARL DELRAN

Nouveau cycle de formation « Je m'installe Paysan »



Voici le programme du nouveau cycle de formation qui permettra à tous les porteurs de projets de bénéficier de l'ensemble des informations nécessaires à la réussite de leur parcours d'installation. Bien que souhaitée, la participation à l'ensemble du cycle n'est pas obligatoire. Vous pouvez vous y inscrire en fonction des thématiques qui vous intéressent. Merci de vérifier votre éligibilité au VIVEA (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur ou porteur de projet ayant obtenu une attestation VIVEA au point info installation).

Contactez-nous pour toute demande de renseignement ou d'inscription (05-65-67-44-98). N'hésitez également pas à venir participer aux cafés-paysans qui nous permettront d'aborder différentes problématiques d'installation lors de moments conviviaux.

Dates	Objectif / Thème	Intervenants	Lieu
Lundi 28/10/2013 (11h-15h)	Café-Paysan: INSTALLATION partage d'expérience avec un jeune paysans récemment installés	Paysans nouvellement installés: Installation aidée et progressive reprise familiale et installation hors cadre	Crespin, ferme de la famille Douziech
Lundi 18/11/2013 (9h30-17h30)	Situer son projet d'installation Le parcours à l'installation, les tuteurs, les statuts sociaux et les cotisations, la notion de SMI, de temps de travail, etc...	ADDEAR 12 Pascal Laroque Conseiller MSA	La mouline
Lundi 25/11/2013 (9h30-17h30)	L'agriculture paysanne Grands principes et fonctionnement d'une ferme. Présentation de l'agriculture biologique en Aveyron. Commercialisation en vente directe.	ADDEAR 12 APABA Paysan en bio et en vente directe	Sur une ferme (à définir)
Lundi 2/12/2013 (9h30-17h30)	Choix des statuts juridiques, fiscaux et sociaux adaptés à son projet Présentation théorique et jeu de mise en situation	ADDEAR 12 AFOCG 46	La mouline
Lundi 9/12/2013 (9h30-17h30)	Accéder au foncier L'achat (SAFER, référents fonciers), la location (fermage, baux ruraux, CDOA, autorisations d'exploiter), l'accès collectif au foncier	ADDEAR 12 Hervé Colombiès, Francois Tison, Daniel Roux, paysans Animateur de Terre de lien	La mouline
Lundi 13/01/2014 (11h-15h)	Café-Paysan: TRANSMISSION partage d'expérience avec un paysan qui a transmis sa ferme et ses repreneurs	Paysans cédants et repreneurs	Sur une ferme
Lundi 20/01/2014 (9h30-17h30)	Projet de vie/projet professionnel : Mises en situation et réflexions par des outils du théâtre-forum	Arc en ciel théâtre	La mouline
Lundi 27/01/2014 (9h30-17h30)	Chiffrer et financer son projet: Savoir estimer ses charges et ses produits, faire un compte de résultat prévisionnel, connaître les financements régionaux, le parcours DJA, les financements innovants	ADDEAR 12	La mouline
Lundi 3/02/2014 (9h30-17h30)	L'habitat Règles d'urbanismes, procédures, les constructions écologiques en autoconstruction.	ADDEAR 12 DDT Canopée	Sur une ferme (A définir)
Lundi 10/02/2014 (9h30-17h30)	Construire son projet à partir territoire Prendre en compte les caractéristiques du territoire pour mettre en place son projet, savoir mobiliser ses propres ressources	ADDEAR 12 Helène Tallon, SCOP ARIAC 34	La mouline
Lundi 17/02/2014 (9h30-17h30)	Construire son projet dans le temps Définir les freins, les futures étapes de du projet d'installation et mettre en place un échéancier de réalisation	ADDEAR 12 et paysans	La mouline
Vendredi 21/02/2014 (11h-15h)	Café-Paysan: TUTORAT Bilan de la formation, partage d'expérience, présentation du dispositif de tutorat, rencontre entre porteurs de projets et paysans-accompagnateurs	Paysans-accompagnateurs (tuteurs) Porteurs de projet ayant bénéficié du tutorat	Sur une ferme

La MSA dévoyée ?

Lors de son AG à Montauban le 13 septembre, au moins une vingtaine de fois le mot JA a été prononcé à la tribune, où des jeunes JA installés ont même été mis en scène. Au cours du repas suivant la « messe », je n'ai pu m'empêcher de poser la question au président Bernat et au directeur Cazals : « Entendrons-nous un jour à l'AG de la MSA, le mot « Conf' » être prononcé aussi souvent que JA aujourd'hui ? ». Pourtant, la Conf' a fait presque 27 % des voix aux élections à la Chambre, et si le couple JA-FDSEA en a fait 56 %, combien feraient les JA seuls ? Sans aucun doute, bien moins que la Conf'. Alors pourquoi la MSA, qui appartient à tous les paysans (y compris aux 53 % qui n'ont pas voté) accorde-t-elle tant de place à un groupe minoritaire ?

Léon Maillé



La VP, quès aco ?

N'allez pas croire qu'il s'agit de la Vérité Paysanne, ne rêvons pas, mais seulement de la Volonté Paysanne, l'hebdo de la FDSEA. Les paysans les moins naïfs savent qu'il vaut mieux avoir un décodeur pour la lire plus clairement. Exemples : à propos du passage du Ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, jeudi 18 juillet à Millau, dès le vendredi matin une pleine page parlait de Le Foll. Super-rapide pour un hebdo ! Sauf que l'article était à l'évidence écrit bien avant le passage du Ministre (pour preuve : pas une phrase de Le Foll), et seules quelques photos de lui ont été ajoutées au dernier moment (avec Internet, c'est si rapide). Sauf que sur une photo, on le voit à table, mais en « bout de table ». Du jamais vu, car un ministre préside toujours au milieu. La raison : à sa droite il y avait un administrateur de Confédération Roquefort, Laurent Reversat... porte-parole de la Conf'. Crac, ciseaux...

Autre remarque : les lecteurs ont dû se demander pourquoi Le Foll était à Millau ? Tombé du ciel par hasard ? La VP a juste oublié de préciser qu'il venait prolonger de 38 ans de plus, l'expérience foncière unique de la SCTL, gérante des 6 300 hectares de l'Etat sur... le Larzac. Dur, dur pour la FDSEA de dire toute la vérité quand le Larzac est cité.

LM

Abonnement

Tous les mois, avant la tenue de la Commission Départementale d'Orientation Agricole, nous publions dans notre journal tous les mouvements fonciers soumis à autorisation d'exploiter.

On y traite également des actions, des revendications, des enjeux de société, de l'évolution des réglementations et de la situation des productions agricoles et des difficultés rencontrées par les paysans.

N'hésitez pas, pour avoir un autre regard sur le monde agricole, abonnez-vous !

Je désire m'abonner à l'Info Paysanne 12

Abonnement pour un an= 11 numéros

Cocher la case correspondant

- ☐ Non adhérent à la Confédération Paysanne : 30€
☐ Adhérent à la Confédération Paysanne : 15€

Nom : _____

Prénom : _____

Profession : _____

Adresse : _____

CP : _____

Commune : _____

Envoyez votre chèque à l'ordre de l'ASPIC à
 ASPIC
 La Mouline
 12510 Olemps

Adhésions

- ☐ Cotisation de base : 60 €
☐ Cotisation conjoint : 30 €
☐ Retraité, paysan en difficultés : 30 €
☐ Abonnement au journal National Campagnes
 Soli daires : 37 €
☐ Soutien : 100 €

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Fax : _____

Portable : _____

Mail : _____

Production : _____

Date de naissance : _____

Montant total de ma cotisation : _____ €

Envoyez votre chèque à l'ordre de la Confédération
 Paysanne Aveyron à:
 Confédération paysanne de l'Aveyron
 La Mouline
 12510 Olemps

Invitation

Parce que vous refusez cette fraîcheur hivernale, trop rapide,
Parce qu'il n'y a pas plus centre-Aveyron que le Lézou,
Parce que vous voulez boire un coup, non plusieurs,
Parce que vous voulez vous régaler, faire des réserves pour l'hiver,
Parce que vous voulez chanter, et dansez,
Parce que vous voulez discuter, et parler pour ne rien dire,
Parce que vous voulez échanger un peu de chaleur et de bonne humeur,
Parce que vous n'avez pas envie de faire la vaisselle,
Parce que vous ne voulez pas attendre la prochaine fête, l'été prochain,
Parce que vous avez vos raisons, et déraisons,
Parce que vous êtes attachants, sympathiques et mordants,
Parce que vous êtes indispensables, si si !,

Parce que vous viendrez tous,

**samedi 30 novembre, 12h04
à St Martin des Faux (3 kms d'Arviu)
Repas festif, et soirée si motivé(e)s...**

**Inscription Volontaire Obligatoire
avant le 24 novembre auprès de :**

**Gervais Capelle : 05 65 69 91 27 (heures
de repas)**

**Local de la Mouline : 05 65 67 44 98
(heures de bureau – ou message ré-
pondeur),
confaveyron@wanadoo.fr**

**Cotisation Volontaire Obligatoire de 15€
pour un repas copieux, café et vin com-
pris bien sûr**



**UNE PROTECTION
COMPLÈTE ET PERSONNALISÉE**

**JE SÉCURISE
L'ACTIVITÉ DE
MON EXPLOITATION**

Céréaliers, éleveurs, viticulteurs... Le contrat Référence prend en compte les spécificités et les risques de votre filière. Vous bénéficiez d'une couverture personnalisée de vos biens agricoles, de votre responsabilité civile et de vos pertes d'exploitation. Contactez un conseiller dédié pour un diagnostic sur mesure et gratuit.

Assurance Référence
à retrouver sur groupama-agri.fr

N°Cristal 0 969 320 319
APPEL NON SURTAXE



Dispensé de timbrage **AVEYRON - PIC**

Confédération Paysanne de l'Aveyron

Ancienne école La Mouline - 12510 Olemps

Tél : 05 65 6744 98 - Fax : 09.70.61.17.25

Mail : confaveyron@wanadoo.fr

Les permanences sont assurées au local
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

ASPIC

Association pour la
Promotion de
l'Information dans les
Campagnes

Rédaction : ASPIC

La Mouline

12510 Olemps

Tél : 05 65 67 44 98

Directeur de publication: Jacques DEBARROS

Impression : ASPIC

La Mouline 12510 OLEMPES

Dépôt légal: 4^{ème} trimestre 2013

CPPAP : 1117G80085

Abonnement 1 an : 30 euros

Prix au n° : 3 euros

**Retrouvez la Conf'12 sur internet
www.confaveyron.org**